

Suisse et Europe

La Suisse et l'Union européenne, qui s'agrandit, vivent des moments difficiles. L'épreuve de force irresponsable engagée par le Conseil fédéral déclenche l'irritation de nos voisins. Ils rappellent à la Suisse sa place au cœur du continent, entourée de frontières.

Les frontières oubliées

Le gouvernement allemand s'est étonné des réactions du Conseil fédéral après le renforcement des contrôles frontaliers. La Suisse est un pays extérieur à l'Union européenne et les accords de Schengen autorisent les gouvernements à consulter pour chaque voyageur entrant la base de données baptisée «système d'information Schengen» (SIS) qui contient des informations sur les personnes recherchées et les objets volés.

Comme la Suisse n'est pas la Roumanie, l'Ukraine ou l'enclave de Kaliningrad, autres frontières extérieures de l'Union européenne, les observateurs ont bien compris que ces contrôles adroitement modulés sont un moyen de pression sur la Confédération pour qu'elle signe l'accord - prêt et rédigé - sur la fiscalité de l'épargne et qu'elle accepte les clauses de Schengen sans réclamer d'illusoire modifications. La manœuvre allemande est assez risquée. L'acceptation par le peuple d'accords qui sembleraient imposés par le grand voisin du nord est pour le moins incertaine.

Mais la surprise de Berlin face aux indignations suisses n'était peut-être pas feinte.

Suite en page 2

Roulez tambours

Qui se souvient encore de la rencontre à Bâle, transfrontière, d'Helmut Kohl, de François Mitterrand et de Jean-Pascal Delamuraz? Elle attestait la force de la région - regio Basiliensis - bousculant les États nations, qu'ils appartiennent ou non à l'Union européenne. C'était l'Europe de Denis de Rougemont en surimpression à celle de Jean Monnet. Aujourd'hui la frontière est renforcée; elle marque le *in* et le *aus* Schengen. Les colonnes de camions le montrent: la Suisse est *aus*.

Personne n'est dupe. L'Allemagne exerce une pression sur la Suisse en rapport avec les bilatérales. Mais comme dans les querelles de préau est posée la question: qui a commencé? Or pas besoin d'une longue enquête pour découvrir que c'est la Suisse qui a déclenché l'affrontement. En refusant de parapher le traité sur la fiscalité de l'épargne, qui a été bien négocié et qui donne satisfaction aux deux parties, la Suisse s'est lancée dans une épreuve de force. Elle sait l'Union européenne pressée de mettre en vigueur son dispositif de lutte contre la fraude dans l'ensemble des États

Suite en page 2

Dans ce numéro

L'élargissement de l'Union européenne défie l'économie suisse.
Lire en page 3

Le Conseil national entend indemniser les personnes victimes des stérilisations forcées.
Lire en page 4

L'intégration des étrangers n'a pas de prix.
Lire en page 6 et 7

Les frontières oubliées (suite)

L'Allemagne a renforcé les contrôles frontaliers. Du coup la Suisse redécouvre des confins bien réels entre le mythe du réduit national et l'ouverture indispensable à sa survie.

Le rapport des Helvètes avec leurs frontières est assez particulier. Notre identité nationale s'est construite au XIX^e siècle sur un passé recomposé, fait de résistances farouches et de barrières dressées face à l'ennemi. Lors de la Seconde Guerre mondiale, cet imaginaire s'est cristallisé dans l'étrange théorie militaire du réduit national qui abandonnait les villes, l'industrie et la population à l'ennemi pour constituer une frontière obstinément défendue autour des Alpes. Le peuple suisse isolé dans ces montagnes, voilà une image qui a encore une certaine résonance à l'étranger.

Et puis il y a la réalité, celle d'une population qui s'est toujours projetée au loin, ignorant les frontières, des maçons tessinois construisant Saint-Pétersbourg au début du XVIII^e siècle jusqu'aux compagnies d'assurances accompagnant l'avancée du chemin de fer dans la prairie et remboursant rubis sur l'ongle les victimes du tremblement de terre de San Francisco en 1906. Les Suisses d'aujourd'hui se flattent volontiers, souvent avec raison, d'être plus ouverts sur le monde, plus cosmopolites, de voyager davantage que leurs voisins. En France, les Romands sont dans l'univers fa-

milier de leur culture. Ils sont dans ce pays presque comme chez eux, mais ce «presque» procure le sentiment agréable de rester juste à l'extérieur et de conserver son quant-à-soi. Personne, dans notre coin de terre où l'on part en balade le dimanche dans le pays d'à côté sans y penser, absolument personne n'a le sentiment de franchir une frontière extérieure protégée de l'Union européenne! En mettant brusquement en avant cette réalité, l'Allemagne, sans le vouloir, s'est attaquée à une part de l'identité suisse, d'où l'incompréhension totale et la virulence des réactions. *jpg*

Roulez tambours (suite)

L'affrontement déclenché par la Suisse sur l'accord de Schengen se retourne contre elle. Les pressions de l'Union européenne visent le chantage qu'elle exerce pour défendre le secret bancaire.

de l'Union. Or la Suisse exerce un chantage (cf. *DP* n° 1592). Elle exige d'être admise comme partenaire de Schengen aux conditions qui sont les siennes. Tant qu'elle n'obtient pas satisfaction, elle bloque la fiscalité de l'épargne. Et le défi a été lancé, doucereusement, par Joseph Deiss, président de la Confédération, en une petite phrase : nous avons le temps d'attendre.

Il faut mettre fin à cette politique aberrante! Qu'on cesse de nous amuser avec des considérations sur l'absence de *fair-play* du voisin allemand qui ne nous a pas avertis du renforcement des contrôles! Qu'on prenne garde aux effets secondaires: déjà un UDC au front bas a demandé que la Suisse exerce des représailles, notamment sur le trafic allemand transitant par le Gothard!

Cette politique est irrespon-

sable parce que la Suisse n'a aucune chance d'obtenir satisfaction: entrer dans Schengen à ses propres conditions. Et ces conditions sont que soit reconnue comme légitime l'indéfendable distinction qu'elle



Image réalisée par Fix & Flex GmbH pour la couverture du numéro de juillet 2003 de La Vie économique, seco.

est seule à opérer entre la fraude fiscale et l'évasion fiscale. Micheline Calmy-Rey a, plusieurs fois et publiquement, déclaré que cette définition de l'évasion fiscale, qui permet de ne pas lever le secret bancaire, est contestable, mais que la

changer est un problème intérieur. Mais comment peut-elle imaginer, elle et le Conseil fédéral, que par une dérogation à Schengen l'Union européenne donne une légitimité de droit international à notre pratique dont la seule justification est les intérêts de notre place financière? Que l'Union la tolère, provisoirement, en échange d'une retenue à la source, soit! mais qu'elle la reconnaisse explicitement, c'est impensable. Comment le Conseil fédéral peut-il engager une épreuve de force avec un aussi mauvais jeu? Ce n'est pas être capitulaire que de demander que cesse la fanfaronnade.

Le réalisme voudrait qu'on ratifie les accords qui sont sous toit et qu'on remette à plus tard, ou à jamais, ce qui

n'est pas mûr. La Suisse peut vivre sans adhérer à Schengen.

La retenue des médias et celle des parlementaires surprend. Le défi à l'Union européenne mérite un débat, des explications. Qui, à gauche, dira que la Suisse se fourvoie? Il ne faudrait pas que la défense du bureau de poste de Biolley-Orjulaz occulte l'horizon rhénan et européen. *ag*

«Roulez tambours au bord du Rhin, guidez-nous au combat!» L'hymne militaire écrit par le Genevois Henri-Frédéric Amiel, plus connu pour son *Journal intime*, fut composé en 1857 quand le roi de Prusse exigea la libération des royalistes neuchâtelois qui avaient tenté un soulèvement en septembre 1856. La Confédération fut ferme et mobilisa. Le roi de Prusse, après une épreuve de force, se contenta du titre, sans portée juridique, de Prince de Neuchâtel.

Chances et défis de l'élargissement

Dans deux mois, l'Europe comptera 25 membres. C'est une chance pour les entreprises suisses exportatrices. C'est un oreiller de paresse pour les branches qui paient mal leur personnel.

Le 1^{er} mai 2004 est certainement une date historique pour l'Europe. Rien ne changera évidemment d'un jour à l'autre. Mais les répercussions économiques sont évidentes pour la Suisse. La seule incertitude réside dans le rythme et l'ampleur du phénomène. La dernière publication du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), *La Vie économique* de mars 2004, tente un pronostic prudent.

L'élargissement de l'Europe de quinze à vingt-cinq provoquera une intensification des échanges et un gain de croissance durable de l'ordre de 0,2 à 0,3%. Ce gain est modeste. Mais il ne faut pas oublier que le libre échange avec les pays de l'Est est déjà effectif, par le biais des accords conclus à partir de 1990. Le gain d'ouvertu-

re sera limité à l'extension à vingt-cinq des accords bilatéraux de 1999. Les échanges seront également accrus par la prospérité grandissante des nouveaux venus. De meilleurs débouchés pour nos entreprises, c'est évidemment bon pour l'emploi. Mais c'est aussi une incertitude. Intégrés à l'Union européenne, les dix nouveaux membres seront plus sûrs pour les investisseurs. Nos entreprises seront donc plus facilement tentées de délocaliser leur production là où la main-d'œuvre est massivement meilleur marché.

L'élargissement étendra à vingt-cinq pays la libre circulation des personnes. Le seco y voit une chance pour la Suisse qui en retirerait un supplément de croissance. Avec le gain provoqué par l'intensification des échanges le

produit intérieur brut (PIB) devrait s'améliorer de 0,5%. Berne s'attend à l'arrivée chaque année

Taux de personnes sans formation post-scolaire	
Portugal	80%
Espagne	60%
Italie	55%
Hongrie	30 %
Pologne	18 %
Tchéquie	13 %
(Suisse)	12%)

de 4600 forces de travail en provenance des dix nouveaux membres de l'Union. La main-d'œuvre de l'Est est qualifiée, constate le seco. Son degré de formation est élevé. Le taux de per-

sonnes qui n'ont aucune formation au-delà de l'école obligatoire est nettement plus faible que dans les pays du sud de l'Europe (cf. encadré ci-contre).

D'ici à affirmer que les pays de l'Est vont fournir à la Suisse la main-d'œuvre qualifiée qui lui fait défaut, il n'y a qu'un pas que le seco est tenté de franchir. Mais dans un sursaut de réalisme, les analystes de Berne concèdent que c'est dans l'agriculture et le tourisme que la Suisse accueillera plus certainement des forces de travail. Ce sont les secteurs qui paient mal et ont, en conséquence, de la peine à recruter des Suisses. Le secteur de la santé, qui souffre lui aussi de pénurie, ne devrait pas, en revanche, trouver son bonheur à l'Est. *at*

Secret bancaire

Une voix dissidente

Hans J. Bär a dirigé durant de nombreuses années la banque Julius Bär, l'une des plus importantes banques privées du pays. À 76 ans, il publie ses mémoires. A propos du secret bancaire, il ne craint pas de faire cavalier seul : «Je doute que le secret bancaire soit de niveau constitutionnel, comme cela est proposé actuellement. Toute cette discussion est menée de manière très unidimensionnelle. Le secret bancaire est un instrument défensif qui préserve la Suisse de la concurrence et qui, pour reprendre le mot de Churchill, nous rend "gras mais impotent". A long terme, la formation n'est pas moins importante que le secret bancaire».

Dans une interview à *Die Weltwoche*, le banquier précise sa pensée. Voici quelques extraits.

Les banques suisses sont-elles arrogantes ?

Non. Elles manquent parfois de sens éthique.

Mais vous défendez le secret bancaire ?

Non.

Nous sommes surpris : voulez-vous l'abolir ?

Non, mais j'aimerais clairement le limiter. Il y a trop de choses qui sont difficiles à expliquer à l'étranger. Après la Deuxième Guerre mondiale, les banquiers suisses ont refusé toute information à des héritiers qui recherchaient l'argent de leurs parents sur des comptes en déshérence. Et ce au nom du secret bancaire, même lorsque les banques disposaient des documents.

Comment limiteriez-vous le secret bancaire ?

En Suisse nous distinguons de manière stricte entre fraude et évasion fiscale. En cas de fraude, nous sommes prêts à lever le secret bancai-

re, mais pas pour l'évasion. C'est une attitude très problématique qui traduit une absence d'éthique. Je suis probablement trop stupide pour saisir la différence. Lorsque je donne de fausses indications dans ma déclaration fiscale, ça n'est pas de la fraude mais de l'évasion. Et pourquoi donc ? Parce que la déclaration fiscale n'est pas considérée comme un document. Vous ne pouvez pas faire comprendre cela à un Anglo-Saxon : ou vous payez des impôts ou vous n'en payez pas, il n'y a pas de situation intermédiaire. C'est comme si vous me disiez : vous pouvez tuer votre belle-mère mais pas votre mère. *jd*

Hans J. Bär, *Seid umschlungen, Millionen – Ein Leben zwischen Pearl Harbour und Ground Zero*, Orell Füssli, Zürich, 2004.

La descendance interdite

Un peu plus de trois ans après le dépôt de l'initiative parlementaire de la conseillère nationale Margrit von Felten (Verts/BS), le Conseil national vient d'adopter deux projets de loi relatifs à la stérilisation: l'un pour réparer les erreurs du passé, l'autre pour trouver des solutions à l'avenir.

L'affaire défraye la chronique en Suède en 1997. Une commission d'enquête a établi qu'environ 63 000 personnes, la plupart atteintes d'un han-

dicap mental, avaient été stérilisées contre leur volonté entre 1935 et 1975. La polémique se propage dans toute l'Europe. La Suisse découvre avec effarement que les stérilisations forcées pour des motifs eugéniques furent également pratiquées dans nos frontières. Le Canton de Vaud n'a ainsi abrogé qu'en 1985 sa disposition légale permettant la stérilisation des personnes atteintes de maladie mentale qui «ne peuvent avoir qu'une descendance tarée».

Des droits bafoués

Ces simples mots heurtent aujourd'hui les consciences. Le droit à une vie sexuelle libre et à pouvoir fonder une famille est aujourd'hui pleinement reconnu aux personnes souffrant d'une maladie mentale. Les motifs eugéniques pour lesquels certaines personnes ont été privées d'enfants sont si étrangers à nos conceptions qu'ils justifient aujourd'hui une intervention de l'Etat. Une reconnaissance que même l'Etat de droit peut parfois se tromper. C'est l'objet de la loi sur l'indemnisation des victimes des stérilisations et des castrations abusives, adoptée de justesse mercredi dernier par le Conseil national contre l'avis du Conseil fédéral (cf. encadrés): un acte législatif qui doit beaucoup au symbole.

Une autre loi, incontestée celle-là, règle la pratique future en matière de stérilisation. A ce sujet, les directives de l'As-

sociation suisse des sciences médicales prévoient une règle simple: une stérilisation n'est possible que sur décision et avec le consentement libre et éclairé du patient. Corollaire: toute stérilisation d'une personne incapable de se prononcer en connaissance de cause est interdite. Le législateur ne s'en est toutefois pas tenu à cette dichotomie qui consacre l'absence d'interventionnisme dans la vie intime des patients. La loi prévoit une possibilité - à des conditions très strictes - pour l'autorité tutélaire de surveillance d'autoriser la stérilisation des personnes incapables de comprendre la portée de cette opération. L'avenir dira si cette petite porte ouverte pour des cas sans doute très peu nombreux était nécessaire. Le débat ne manquera pas de resurgir lorsque le Parlement débattrait de l'immense chantier

de révision du droit de protection de l'adulte.

Dans ce domaine délicat, les vieux démons ne sont d'ailleurs jamais très loin. L'année dernière, Pro Infirmis a dû retirer en catastrophe son projet visant à améliorer quelque peu l'ordinaire de la vie intime des personnes handicapées, car il s'est heurté à des réactions virulentes. Preuve que les mentalités évoluent parfois plus lentement que les lois. *ad*

Rapport de la commission des affaires juridiques du Conseil national et projets de loi, Feuille fédérale 2003 5753 ss www.admin.ch/ch/f/ff/2003/5753.pdf

Avis du Conseil fédéral, Feuille fédérale 2003 5797

Débats du Conseil national du 10 mars 2004 www.parlament.ch

Conseil fédéral désavoué

Dans la procédure, le Conseil fédéral - «déjà celui d'avant le 10 décembre 2003», comme a tenu à le préciser Christoph Blocher - s'est opposé au projet de loi sur l'indemnisation des victimes des stérilisations abusives, qui émane de la commission des affaires juridiques du Conseil national. D'abord, le gouvernement avançait des motifs juridiques: la base constitutionnelle paraît fragile pour autoriser la Confédération à légiférer car l'article 124 de la Constitution ne vise que les victimes «d'infractions». Puisque ce sont les cantons qui sont compétents en matière de santé publique, il leur appartiendrait d'indemniser les victimes de leurs décisions. Force est de reconnaître qu'il faut interpréter l'article 124 de manière très extensive pour donner une base juridique aux lois fédérales adoptées par le Conseil national. Le Parlement a toutefois pris certaines décisions inconstitutionnelles moins honorables. Le gouvernement voulait surtout éviter le précédent juridique; il aurait préféré la création d'une fondation pour venir en aide aux victimes: pourquoi ne pas l'avoir plus clairement proposé?

Compromis de dernière minute

Le vote du Conseil national sur la loi sur l'indemnisation des victimes de stérilisations et de castrations abusives était serré (86 voix contre 76). Le projet de la commission n'aurait sans doute pas passé la rampe du plénum tel quel. La commission a donc modifié son propre texte en vue des débats parlementaires, notamment sur un point crucial. Alors que le projet prévoyait que le canton fixait le montant de la réparation morale qui pouvait au maximum atteindre 80 000 francs, la loi soumise au vote de la chambre du peuple se limite à une indemnité fixée forfaitairement à 5 000 francs. Sans doute le prix du ralliement des quelques députés nécessaires pour former une majorité. Espérons que le Conseil des Etats, qui doit encore débattre de ces projets, n'en fera pas une majorité de circonstance.

Un autre monde en suspens

Vieille de plus de trente ans, l'idée d'un développement durable peine toujours à s'imposer. Dans un bilan multisectoriel, une quinzaine de personnalités romandes - décideurs, entrepreneurs, scientifiques ou philosophes - tentent de lui redonner corps.

Discutée depuis la Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement de 1972, puis portée au devant de la scène médiatique par le Sommet de Rio vingt ans plus tard, l'idée d'un développement durable se présentait comme une alternative à un système purement productiviste, alimenté par l'exploitation sans mesure des ressources naturelles. Ses initiants, en refusant l'opposition entre croissance économique, écologie et stabilité sociale, esquissaient les contours d'un avenir différent. La satisfaction diplomatique passée, le concept se révèle vague et disputé. Entre les tenants d'un développement où des capitaux artificiels peuvent se substituer aux capitaux naturels, et ceux pour qui les ressources naturelles ne doivent plus diminuer, indépendamment de la quantité de richesses produites, la marge de manœuvre est immense. Cette imprécision permet en somme à n'importe qui de revendiquer son engagement en faveur de la durabilité.

Ces interprétations multiples ont vidé de son sens l'expression. Au vu de l'état actuel de la planète, nombreux sont ceux qui perçoivent le

développement durable comme un gage de bonne conscience, recyclé par les milieux économiques et transformé en argument de vente. L'écologie est bonne à prendre si elle a un intérêt pour l'économie, mais l'inverse n'est pas valable. Le concept est-il donc bon à enterrer?

Une idée bien vivante

Les auteurs de l'ouvrage s'y refusent. En rappelant l'état de la question, puis en présentant des actions novatrices réalisées en Suisse romande, ils veulent rappeler qu'un développement durable est bien en marche. Le canton de Genève s'est par exemple doté d'une loi sur le développement durable aux objectifs clairs et a développé son programme d'action pour marier croissance, écologie et équité sociale (agenda 21). Dans un autre registre, les investissements socialement responsables (ISR), avec trente fonds disponibles sur le marché en Suisse, bénéficient d'un intérêt toujours plus grand de la part des investisseurs institutionnels et privés.

Si des acteurs au niveau local commencent à s'engager, des avancées à une échelle plus large

se font pourtant attendre. Bloquées précisément par les milieux économiques qui rechignent à intégrer les préoccupations sociales et environnementales à l'ensemble de leurs activités, ces réformes ont pris trop de retard. Le Protocole de Kyoto n'est toujours pas entré en vigueur. Les délocalisations se poursuivent, engendrant conflits sociaux et aberrations environnementales. L'accès aux soins médicaux est encore jugulé par des critères de rentabilité. Pendant ce temps, les besoins en énergie fossile explosent, le climat se réchauffe, les inégalités sociales s'accroissent.

Les efforts présentés par cet état des lieux sont à saluer. Il n'empêche que, pour beaucoup, ils demeureront anecdotiques en regard des changements bien plus profonds qu'un avenir durable exige. Mais il semble qu'il faille, pour l'instant du moins, s'en contenter.

Florian Kasser

Le développement durable un bilan multisectoriel provisoire, sous la direction de Joël Jakubec, Georg Editeur. Collection Stratégies énergétiques, Biosphère et Société. Genève, 2004.

Le patrimoine collectif et l'impôt sur les successions

Les Vaudois vont voter sur une initiative libérale demandant l'abolition de l'impôt sur les successions. Elle a obtenu un large succès lors de la récolte des signatures. L'exemple genevois présage un important soutien populaire.

Le Conseil d'Etat a élaboré un contre-projet. Il supprime l'impôt de succession entre conjoints, qui est difficilement défendable, et il assortit l'impôt sur les descendants en ligne directe d'une franchise importante (200 000 francs). Son souci premier est de ménager les finances cantonales ; l'initiative libérale coûterait 50 millions. Le Grand Conseil s'est très clairement rallié à la prudence gestionnaire du gouvernement.

Or les milieux qui d'ordinaire sont intransigeants sur le principe de l'équilibre des comptes font fi des conséquences de l'initiative. Pourtant ils savent qu'un canton affaibli ne peut investir, c'est-à-dire tenir son rang. Pouvoir financer ses investissements, c'était, il y a trente ans, la règle politique qui ralliait tous partis. Or aujourd'hui, on voit la droite libérale et la Fédération patronale vaudoise soutenir les investissements, ce fut le cas pour les gymnases et le métro (M2), mais simultanément vouloir réduire les moyens de cette politique, celle de la maintenance du patrimoine collectif.

Le contre-projet du Conseil d'Etat et du Grand Conseil est un compromis de bon sens. C'étaient les médecins de Molière qui saignaient le malade pour le guérir.

ag

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Florian Kasser
Albert Tille (at)

Feuxcroisés: Daniel Rothenbühler

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch

Les femmes et les hommes d'ailleurs

Il est impossible d'estimer les coûts de l'intégration des étrangers. Le patronat voudrait toutefois les réduire en embauchant des femmes et des retraités à leur place.

L'intégration des étrangers a un prix. Peter Hasler, directeur de l'Union patronale suisse (UPS), voudrait arrêter de le payer. L'économie ne peut plus supporter les coûts directs (formation et cours de langues) et indirects (déficits de productivité) d'une main-d'œuvre étrangère abondante, un quart de la population active, frontaliers compris. Il faut la remplacer. Femmes et retraités feront l'affaire (cf. interview dans *Le Temps* du 17 janvier 2004). Bien entendu, ces charges échappent

au calcul. Il est impossible de les quantifier. Et probablement inutile.

Elsbeth Steiner de la Commission fédérale des étrangers doute du bien fondé de la question. «Qu'est-ce que l'intégration?» s'interroge-t-elle. Du cours de langue au droit de vote, en passant par les programmes de santé pour les étrangers, sans parler du marché du travail, l'intégration embrasse l'ensemble de la société. Société est synonyme d'intégration rappelle Oliver Freeman, responsable du Bureau lausannois

des immigrés. Ainsi la municipalité de la ville ne fait pas de distinction entre étrangers et indigènes refusant toute comptabilité séparée. Il y a des usagers et rien d'autre. Les services publics doivent répondre aux besoins et aux attentes spécifiques de tout un chacun. Thomas Facchinetti, délégué aux étrangers du canton de Neuchâtel, réaffirme le rôle de l'Etat. La cohésion sociale fait partie de sa mission. L'intégration des étrangers lui incombe. Elle n'a pas de prix.

Des coûts incalculables

Les entreprises elles-mêmes ne comptent pas, Bobst et Migros notamment, malgré un taux élevé d'employés étrangers (43% pour Migros Vaud sur 4400 emplois). En réalité, les étrangers ne bénéficient pas de conditions favorisant leur intégration. Chez Bobst, la formation continue est, du moins théoriquement, ouverte à tous les employés. Les collaborateurs Migros profitent d'une enveloppe annuelle de 840 francs à dépenser dans ses Ecole-clubs. Quant aux coûts indirects, évoqués par Peter Hasler, ils sont négligeables. «Il suffit de recruter les bonnes personnes aux bons postes», coupe court Jacqueline Pislser, responsable des relations publiques de Migros Vaud.

Toutefois les syndicats reprochent à l'économie un certain laxisme. La recherche-action de Travail.Suisse, réalisée avec le Forum suisse pour l'étude des migrations, regrette l'absence d'une véritable politique d'intégration dans les entreprises

(www.travailsuisse.ch). On ne peut pas se cacher derrière des solutions bricolées ou une improbable égalité de traitement qui écarte les problèmes propres à la main-d'œuvre étrangère. Salvatore Di Concilio de la FMTH accuse l'irresponsabilité des patrons. Un engagement plus soutenu stimulerait la productivité et la requalification professionnelle. Bref, il s'agit d'investir dans l'intégration des étrangers et non pas de la sacrifier sur l'autel des caisses vides. Car l'intégration, insiste Etienne Piguet, directeur de l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, passe en premier lieu, sinon exclusivement, par le travail. Avant de servir l'économie. L'Union suisse des arts et métiers (USAM), au contraire de l'UPS, le reconnaît volontiers. C'est pourquoi elle vient de lancer un projet destiné à faciliter l'accès des jeunes étrangers au marché du travail (cf. la brochure *La diversité stimule l'innovation*, février 2004).

Le retour de manivelle

Etienne Piguet revient aux vagues migratoires des années cinquante, soixante et septante pour comprendre les propos de Peter Hasler. Italiens et Espagnols, suivis par les Portugais et les ressortissants des Balkans, débarquaient en masse pour satisfaire une économie en expansion. Peu qualifiés, munis de permis de séjours provisoires, renouvelables en fonction des besoins, ils ont

suite en page 7

La discrimination à l'embauche

Quand on cherche une place d'apprentissage il vaut mieux être suisse qu'étranger. Une étude du Forum suisse pour l'étude des migrations accuse la discrimination dont souffrent les jeunes immigrés. L'origine influence les choix des employeurs. A formation égale - certificat fédéral de capacité - on préfère engager un apprenti suisse. Et si c'est un étranger, il sera plutôt Italien, Espagnol, ou Portugais. Ainsi un Ex-Yougoslave albanophone a seulement quatre chances sur dix d'obtenir une place qu'un indigène obtient à tous les coups en Suisse alémanique. En Suisse romande, la probabilité est meilleure, sept sur dix, semblable aux possibilités des Turcs outre Sarine.

Les chercheurs se sont inspirés d'une méthode mise au point par l'Organisation internationale du travail (OIT). En réponse aux offres d'emploi, on envoie deux postulations fictives ne différant que par la nationalité des candidats, l'un est suisse l'autre étranger (dans ce cas Portugais, Turc ou Yougoslave albanophone). Si ce dernier est écarté alors que le premier se voit proposer un entretien d'embauche, il y a discrimination. L'enquête a été réalisée à Genève et Lausanne, ainsi qu'à Zurich et dans le canton d'Argovie. ■

Rosita Fibbi, Bülent Kaya, Etienne Piguet, *Quand s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence*, Forum suisse pour l'étude des migrations, 2003.

n'ont pas de prix

Par-delà des calculs économiques à court terme, la Suisse a tout à gagner d'une population étrangère bien intégrée. La démographie et la vitalité de la société en dépendent.

fini par s'établir. La force de travail jeune et célibataire du début, prête à l'emploi sans frais de formation, s'est mise en ménage ou a retrouvé sa famille (le regroupement familial explique 40% des nouvelles entrées en Suisse), a vieilli et connu la crise. Auparavant peu gourmands en prestations sociales tout en assurant une part importante de leur financement, les immigrés en consomment maintenant davantage. Et ce sont ces coûts que vise Peter Hasler.

Du coup l'intégration est devenue une priorité pour combattre notamment la discrimination et les inégalités dont sont victimes les étrangers sur le marché du travail (cf. encadré en page 6). Villes et cantons ont amorcé le mouvement (cf. encadré ci-contre). La Confédération à son tour joue maintenant un rôle central. Une ordonnance sur l'intégration, entrée en vigueur en 2000, la nouvelle Loi sur les étrangers (Letr) en gestation, la révision en cours du droit de la nationalité, ainsi qu'un budget annuel de 12,5 millions gérés par l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration, de l'émigration (IMES) en collaboration avec la Commission fédérale des étrangers, en sont la preuve.

Pertes et profits

Une étude publiée en 1993 compare les recettes et les dépenses publiques liées à la population étrangère. René Weber, auteur de la recherche, analyse l'écart entre les impôts payés et les prestations utilisées par les étrangers. A la fin des

années huitante, le transfert annuel en faveur de la population suisse est de 2200 francs par personne. Globalement, il s'agit d'un montant de 600 millions de francs par année.

Une autre enquête menée par le mensuel économique *Bilan* en mai 2003 sur les dépenses liées à la

politique d'asile en Suisse aboutit à un résultat semblable. La présence des requérants coûte bel et bien environ un milliard de francs par an. En revanche, et contre toute attente, elle génère une plus-value légitimement supérieure. L'investissement humanitaire devient ainsi économique.

L'intégration dans tous les Etats

Pendant les années nonante, cantons et communes ont développé des structures en faveur de l'intégration. Des bureaux et des postes de délégués ont ainsi été créés un peu partout en Suisse. À côté du rôle intégrateur des écoles, des services de santé ou de l'assistance sociale, ces structures répondent aux besoins spécifiques des populations étrangères. Elles opèrent souvent en relation avec la Commission fédérale des étrangers (CFE) et collaborent via la Conférence des délégués à l'intégration.

Le canton de Neuchâtel, pionnier romand en la matière, finance un bureau dirigé par Thomas Facchinetti qui concrétise les projets et les idées de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers. Avec un budget annuel d'un millions et demi de francs, le Bureau du délégué aux étrangers intervient dans tous les secteurs, de la naturalisation aux programmes de civisme, en collaboration avec d'autres associations (Caritas par exemple qui en 2002 a consacré globalement trente millions de francs aux problèmes de la migration).

Le Bureau lausannois des immigrés assure une mission semblable avec environ 600 mille francs par an. Le canton de Vaud à son tour, depuis 2002, dispose d'un délégué à l'intégration chargé par ailleurs de la préparation de la nouvelle loi sur l'intégration.

Le Jura, avec un mandat de prestation de la CFE (150 mille francs pour trois ans et 130 mille francs de la part du canton), a pu aussi ouvrir un Bureau depuis trois ans.

Le canton de Genève a créé le sien à partir de 2002. Il dispose d'un budget d'1,8 million, alimenté entre autres par un mandat de prestations de la CFE. Le Bureau établit également des contrats avec des associations telles que ACORS SOS Racisme ou le Centre de contact suisses-immigrés. Valais et Fribourg devraient se doter de délégués à l'intégration au cours de 2004.

En Suisse alémanique, Bâle-Ville fait figure de modèle (www.integration-bsbl.ch). L'intégration bénéficie d'un plan d'action quadriennal avec un budget d'un peu plus de six millions de francs géré par un Bureau à l'intégration qui soutient une cinquantaine de projets chaque année. ■

C'est une idée avancée par Oliver Freeman: chiffrer le retour sur investissement de l'intégration. Les ressources engagées profitent à toute la société, directement ou indirectement. Elles ne se volatilisent pas. La démographie du pays (sans immigrés depuis 1945 la Suisse aurait une population de 5,2 millions d'habitants), sa richesse culturelle et son marché du travail en profitent largement. Etienne Piguet, en reconnaissant la difficulté de le quantifier, évoque le dynamisme des étrangers. Créateurs d'entreprises, commerçants, ils occupent les secteurs délaissés par les indigènes. Avec des effets salutaires sur le plan social. Il suffit de penser aux cafés de quartiers transformés en restaurants exotiques ou aux épiceries où le monde entier se presse sur les étagères. L'intégration a un prix, mais il vaut la peine de le payer, conclut Etienne Piguet. Sans oublier que, selon les estimations de Ruth Metzler lors d'un discours prononcé en septembre 2003 à Lausanne, au profit de la Nouvelle société helvétique, «l'intégration de mille jeunes permet déjà d'économiser environ 18 millions de francs aux institutions sociales». *md*

Daniel Eskenazi, «L'asile rapporte 1 milliard à l'économie suisse», *Bilan*, mai 2003.

René Weber: *Einwanderung und staatliche Umverteilung, eine ökonomische Wirkungsanalyse für die Schweiz*. Verlag Rüegger, Zürich/Chur 1993.

«Que de choses juxtaposées!»

«Plus que la vie, c'était une méthodologie de la vie qui l'intéressait.» Ainsi commence le portrait d'un jeune homme de vingt ans dans un des premiers textes de Hugo Loetscher. Ce portrait ne semble pas annoncer le parcours que Loetscher a effectué par la suite en tant qu'écrivain et homme public. Son œuvre palpite de vie et les multiples activités qu'il a déployées sont loin d'une retraite solitaire. Il s'est fait un nom comme journaliste, comme spécialiste de la culture portugaise et brésilienne, comme connaisseur des deux Amériques et de l'Asie du Sud-Est et comme promoteur de la photographie.

Pourtant, ces activités et son écriture sont restées marquées par cette intention initiale d'aborder la vie par le détour d'une «méthodologie». Pour matérialiser ce procédé, Loetscher a eu recours en 1975, dans *Le Déserteur engagé* (Belfond, 1989), à l'image de l'immunisation. L'Immun, protagoniste du roman, affronte les pathologies de la vie en s'y livrant par dosages

bien mesurés. C'est ainsi qu'en tant qu'écrivain voyageur il ne refoule pas simplement l'exotisme, mais en adopte les genres et les styles littéraires pour le traverser et mieux le dépasser ainsi.

Cette «méthodologie» du pastiche fait de Loetscher un véritable maître dans l'art d'évoquer les dis-

cours dans *Saison* (Fayard, 1997). Dans d'autres textes, ce sont de petits détails, en apparence insignifiants, qui jouent le même rôle. La clé de la chambre à lessive des Suisses est le plus connu de ces détails déconstructifs.

Les textes de Loetscher rappellent ainsi la littérature carna-

quieu, le regard d'un étranger pour donner une vue inhabituelle sur notre monde: il montre en plus que les réalités que nous considérons «nôtres» sont depuis toujours enrichies par des éléments empruntés aux cultures réputées «autres».

Plus récemment encore, dans un grand essai intitulé *Äs tischört und plutschins: über das Unreine in der Sprache* (Vontobel-Stiftung, 2000), il fait l'éloge de l'impureté des langues et montre que sa langue maternelle, le suisse allemand, est truffée de mots empruntés. Si l'on peut donc bien le qualifier de «métis littéraire» c'est parce qu'il part du constat que la réalité elle-même est soumise au métissage permanent. Il pense, comme le narrateur dans *Les Papiers du déserteur engagé*, que ce qui nous arrive directement en tant qu'individu n'est qu'une infime partie de ce que nous vivons.

Approfondir le recours à l'expérience des autres, c'est le garant pour chacun de pouvoir explorer l'ensemble des possibilités de l'être humain. Cette conviction est à la base de toute la production littéraire de Loetscher. Il a toujours considéré son écriture comme réapprentissage de la langue tout en sachant, dès le départ, que sa quête n'arrivera jamais à combler la déficience fondamentale de la communication humaine. Mais le portrait déjà cité du jeune homme de vingt ans affirme bien que «commencer à moins parler après avoir longtemps visité une langue était autre chose que de ne même pas avoir su s'exprimer.»

Daniel Rothenbühler

Cet article, tiré du quatrième numéro de la *Revue du service de presse suisse* publié en 2002, poursuit la collaboration de DP avec *Feuxcroisés*.
www.culturaltif.ch

Feuxcroisés

Littérature et échange culturels en Suisse

Revue du Service de Presse Suisse

cours propres aux cultures et aux situations les plus variées. La multiplication des discours crée un effet de miroirs. Les discours se reflètent et se relativisent mutuellement, la réalité se révèle être un ensemble de plusieurs réalités. Loetscher focalise fréquemment ses textes sur des univers restreints pour montrer et démonter les mécanismes des ensembles dont ils font partie. Il procède ainsi, entre autres, avec les égouts dans son premier roman, avec le quartier ouvrier dans *La Tresseuse de couronnes* (Fayard, 1992) et avec la pis-

lesque que Mikhaïl Bakhtine a analysée chez Rabelais. Ils sont pourtant loin du gros rire rabelaisien, leur auteur lui préférant l'ironie pleine de moquerie bienveillante. Ce n'est pas pour rien que la plupart de ses lecteurs réagissent avec un sourire avisé à la simple évocation de son nom. Il arrive à concilier les contradictions sans les nier et réussit à mettre côte à côte des réalités qui semblent séparées par des distances infranchissables. Il réalise ainsi ce que *Les Papiers du déserteur engagé* (Belfond, 1992) disent au sujet des propos de l'Immun: «Que de choses juxtaposées et superposées et tout ça dans le même temps!»

Mettre une chose à côté d'une autre, c'est ce que désigne à l'origine le mot «parabole». Toute l'écriture de Loetscher est parabolique dans ce sens premier, qu'elle se réalise sous la forme du roman, du récit, de la fable, de l'essai ou de la pièce de théâtre. Ce rapprochement des choses sans transition demande la fragmentation du regard. Depuis *Le Déserteur engagé*, l'œuvre de Loetscher multiplie les perspectives simultanées. Le point culminant est atteint dans son dernier roman, *Die Augen des Mandarin* (Diogenes, 1999). Loetscher n'y fait pas seulement intervenir, comme Montes-

Hugo Loetscher est né le 22 décembre 1929 à Zurich. Il y a toujours gardé son domicile, tout en faisant de grands voyages et de longs séjours en Italie, en Grèce, au Portugal, au Brésil, aux États-Unis et en Asie du Sud-Est.

Après des études de sciences politiques, de sociologie et d'histoire économique à Zurich et à Paris, il publie, en 1956, une thèse sur *Le philosophe face à la politique*. Pendant ses études, il commence à écrire pour la *Neue Zürcher Zeitung* et la *Weltwoche*.

De 1958 à 1962, il est rédacteur de la revue culturelle *du*, pour laquelle il crée et dirige aussi le supplément littéraire *Das Wort*.

En 1965, il réalise un film documentaire sur le Portugal pour la Télévision suisse alémanique. Ce film ne sera jamais diffusé, trop critique vis-à-vis du régime de Salazar. Il s'ensuit une grande polémique et la disparition mystérieuse du film dans les archives de la Télévision.

De 1964 à 1969, il est chef de la rubrique culturelle et membre du comité directeur de la *Weltwoche*.

Depuis 1969, Hugo Loetscher est écrivain indépendant. Il s'intéresse également à la photographie, qu'il pratique lui-même de temps à autre sous le pseudonyme de Hans Schuler.